

Liste des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents :

Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE (à partir de 21h20, délibération CC/2024/103), Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Isabelle OZOUX, Stéphane PAVIOT, Yoan AUBERT, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Véronique MARIE, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Delphine DAVID, Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Marcelle LE GUELLEC, Christine FAUCHOUX, Thierry TILLARD, Anne-Sophie PATRU, Patrick LE TEXIER, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Elisabeth ABADIE à Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE à Joseph THÉBAULT (jusqu'à 21h20, délibération CC/2024/102), Séverine BETHUEL à Anne-Sophie PATRU, Christophe LEDUC à Patrick LE TEXIER.

Excusés : Zoé HERITAGE, Jean-Luc BOURGOGNON

La séance est ouverte à 20h30

Marcelle LE GUELLEC est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 26 (jusqu'à 21h20) / 27 (à partir de 21h20, délibération CC/2024/103)

Procurations : 4 (jusqu'à 21h20) / 3 (à partir de 21h20, délibération CC/2024/103)

Votants : 30

Quorum : 17

Séance levée à : 22h45

RATTACHEMENT DE POLE	N° DELIBERATION	TITRE	OBJET (dispositif)	VOTE
Ressources communautaires et administration générale	CC/2024/97	Administration générale – Rapport d’activité 2023 de Montfort Communauté	Le conseil communautaire : - prend acte de la communication du rapport d’activités 2023 ; - dit que le rapport d’activités 2023 sera adressé aux maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils municipaux.	Adopté à l’unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2024/98	Administration générale – Rapport d’activité 2023 du Pays de Brocéliande	Le conseil communautaire : - prend acte du rapport annuel du syndicat mixte du Pays de Brocéliande pour 2023.	Adopté à l’unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2024/99	Administration générale – Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2023/2028 – Volet fonctionnement – Compléments année 2024	Le conseil communautaire : - approuve les compléments de subventions proposés dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale – partie fonctionnement 2024 - autorise le président ou son représentant à signer les documents se rapportant à cette délibération.	Adopté à l’unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2024/100	Administration générale – Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2023/2028- Volet Investissement – Programmation 2024	Le conseil communautaire : - approuve le contenu et la programmation investissement du contrat départemental de solidarité territoriale de Montfort Communauté pour l’année 2024, joint en annexe. - autorise le président ou son représentant à signer les documents se rapportant à cette délibération.	Adopté à l’unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2024/101	Ressources Humaines – Remboursements des frais pour l’exécution de mandats spéciaux – 2024	Le conseil communautaire : - donne mandat spécial aux élus cités ci-dessus, pour leurs déplacements au Congrès de l’Assemblée des Communautés de France du mois d’octobre 2024, - donne mandat spécial au Président, M. Martins, pour son déplacement au Congrès de l’Association des Maires et Président d’intercommunalité de France du mois de novembre 2024, - décide de rembourser aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives, les dépenses de transport et d’hébergement des élus dans le cadre des mandats spéciaux qui leur ont été confiés, - autorise le Président à signer tout acte relatif au remboursement de frais des élus communautaires visés par la présente délibération.	Adopté à l’unanimité

Ressources communautaires et administration générale	CC/2024/102	Ressources Humaines – Création d'un poste permanent au titre de l'avancement de grade – 2024	Le conseil communautaire : - approuve la création, à compter du 1 ^{er} octobre 2024 d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet, - autorise la modification du tableau des effectifs de la collectivité tel que présenté ; - autorise le Président à prendre toutes les dispositions relatives à la nomination ; - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	Adopté à l'unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2024/103	Urbanisme – Charte de gouvernance du PLUi – Modalités de collaboration et concertation entre Montfort Communauté et les communes membres	Le conseil communautaire : -Arrête les modalités de collaboration avec les communes membres dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) conformément à la charte de gouvernance ci-après annexée et validée dans le cadre de la conférence des mairies réunie le 19 septembre 2024 et dont les principaux objectifs sont : - D'organiser la coopération, entre l'EPCI et les communes membres pour élaborer un projet commun partagé - Assurer le portage des enjeux et objectifs de Montfort Communauté et de ses communes membres pendant toute la phase d'élaboration - Définir la gouvernance, les instances politiques et techniques qui porteront l'étude. -Associe l'ensemble des services de l'Etat et autres personnes publiques associées à l'élaboration d'un PLUi tel que prévu par le code de l'urbanisme.	Adopté à l'unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2024/104	Urbanisme – Prescription du PLUi de Montfort Communauté	Le conseil communautaire : - approuve la prescription du PLUi de Montfort Communauté ; - autorise le président à solliciter les subventions auprès de tout partenaire ; - autorise le président à solliciter le Préfet pour établir le « porter-à-connaissance » fixant le cadre législatif et réglementaire qui devra être respecté pour l'élaboration du PLUi - autorise le président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ; - dit que seront mises en place les modalités de concertation indiquées ci-dessus ;	Adopté à l'unanimité
Environnement et aménagement du territoire		Urbanisme – Droit de Préemption Urbain (DPU) – délégation aux communes	<u>Reporté à une séance ultérieure</u>	

Environnement et aménagement du territoire	CC/2024/105	Urbanisme – PLU d’Iffendic – Prescription de la déclaration de projet portant mise en compatibilité	Le conseil communautaire : - décide de lancer la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune d’Iffendic pour le projet d’extension de la carrière de grès du lieu-dit « Le Valet » situé sur la commune d’Iffendic, - approuve les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ci-dessus exposées	Adopté à l’unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2024/106	Urbanisme – PLU de Pleumeleuc – Prescription de la modification de droit commun n°2	Le conseil communautaire : - approuve la prescription de la modification de droit commun n°2 du PLU de Pleumeleuc ; - autorise le président à signer tous les documents relatifs à l’exécution de la présente délibération ; - dit que seront mises en place les modalités de concertation indiquées ci-dessus ;	Adopté à l’unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2024/107	Urbanisme – PLU de Saint Gonlay – Suppression de l’emplacement réservé n°1	Le conseil communautaire : - renonce à l’emplacement réservé n°1 figurant au PLU de la commune de Saint-Gonlay - autorise le président à signer tous les documents relatifs à l’exécution de la présente délibération ;	Adopté à l’unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2024/108	Alimentation – Demande de reconnaissance de niveau 2 pour le PAT (Projet Alimentaire Territorial)	Le conseil communautaire : - approuve la demande de reconnaissance de niveau 2 pour le PAT - approuve nouveau plan d’actions du PAT - approuve le budget prévisionnel sur 5ans - autorise le Président à signer tous documents en lien avec la reconnaissance de niveau 2 du PAT	Adopté à l’unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2024/109	Alimentation – Convention du CLS (Contrat Local de Santé) et du PAT (Plan Alimentaire Territorial)	Le conseil communautaire : - approuve la convention entre le CLS et le PAT. - autorise le Président ou son représentant à signer la convention.	Adopté à l’unanimité <i>(Chrystèle BERTRAND, Loïc BOISGERAULT, Fabienne BONDON, Fabrice DALINO, Régine LEFEUVRE, Christophe MARTINS, Joseph THEBAULT ne participant pas au vote)</i>

Tourisme et Loisirs	CC/2024/110	Tourisme - Destination Brocéliande – Modification des statuts – 2024	Le conseil communautaire : - approuve la modification des statuts du syndicat mixte Destination Brocéliande.	Adopté à l'unanimité
Tourisme et Loisirs	CC/2024/111	Tourisme - Demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1	Le conseil communautaire : - autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la demande de classement en catégorie 1 de l'office de tourisme.	Adopté à l'unanimité
Tourisme et Loisirs	CC/2024/112	Tourisme – Délégation de service public - Manoir de la Hunaudière à Talensac - Rapport d'activités 2023	Le conseil communautaire : - prend acte du rapport d'activités 2023 du délégataire SARL, Ferme de Trénube ci-annexé.	Adopté à l'unanimité
Culture	CC/2024/113	Convention d'action artistique et culturelle entre la structure d'accompagnement « La Grenade », Montfort Communauté et la Ville de Montfort-sur-Meu, dans le cadre d'un projet de Fond d'Accompagnement Artistique et Territorial (FAAT)	Le conseil communautaire : -approuve le projet de résidence avec <i>La Grenade</i> , -approuve la participation de Montfort Communauté à hauteur de 2 300 € au titre de l'année 2024. -autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer la convention avec Montfort-sur-Meu et <i>La Grenade</i> .	Adopté à l'unanimité
Finances et commande publique	CC/2024/114	Commande publique - Rénovation et extension de l'Aparté - Lot n°1 - Avenant n°2	Le conseil communautaire : - approuve l'avenant n°2 au lot n°1 « Terrassements – VRD – Branchements » pour la rénovation et l'extension de l'Aparté, d'un montant de 650,00 € HT. - autorise le Président à signer cet avenant avec le titulaire concerné.	Adopté à l'unanimité
Finances et commande publique	CC/2024/115	Commande publique – Concession de service public pour l'exploitation et la gestion du gîte de groupes du Manoir de la Hunaudière – Avenant de prolongation jusqu'au 31 mars 2025	Le conseil communautaire : -approuve le principe de la prolongation de trois mois du contrat de concession de service public pour l'exploitation et la gestion du gîte de groupes du Manoir de la Hunaudière ; -approuve le projet d'avenant susvisé au contrat de concession de service public précité ; -autorise le Président à signer ledit avenant et ses annexes, et à réaliser tout acte et procédure qu'implique l'exécution de la présente délibération.	Adopté à l'unanimité

Finances et commande publique	CC/2024/116	Finances – Budget du Centre Aquatique Océlia 2024 - Décision modificative n°1	Le conseil communautaire : - approuve les termes de la décision modificative n°1 du Budget annexe Centre Aquatique Océlia 2024.	Adopté à l'unanimité
Finances et commande publique	CC/2024/117	Finances – Budget principal 2024 – Décision modification n°1	Le conseil communautaire : - approuve les termes de la décision modificative n°1 du Budget Principal 2024.	Adopté à l'unanimité
Economie et emploi	CC/2024/118	Economie – Vente de foncier économique – ZAE Corderie – Les Jardins des Hespérides	Le conseil communautaire : - autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition par la SARL LES JARDINS DES HESPERIDES ou par toute personne physique ou morale substituée.	Adopté à l'unanimité
Economie et emploi	CC/2024/119	Economie – Taxe sur les friches commerciales – Année d'application 2025	Le conseil communautaire : - décide de maintenir la taxe annuelle sur les friches commerciales sur le territoire de Montfort Communauté en 2025 ; - autorise le Président à communiquer à l'administration des impôts, avant le 1er octobre 2024, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.	Adopté à l'unanimité
Informations et questions diverses	CC/2024/120	Les décisions du Président et du Bureau pour la période du 15 mai au 9 septembre 2024	Le conseil communautaire : -prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau pour la période susvisée.	Adopté à l'unanimité

Fait à Montfort sur Meu,
Le Président,



Christophe
MARTINS

Le secrétaire de séance :